

***Le cadre financier pluriannuel
2014-2020***

Un budget pour la stratégie Europe 2020

A quoi sert le cadre financier pluriannuel (CFP)?

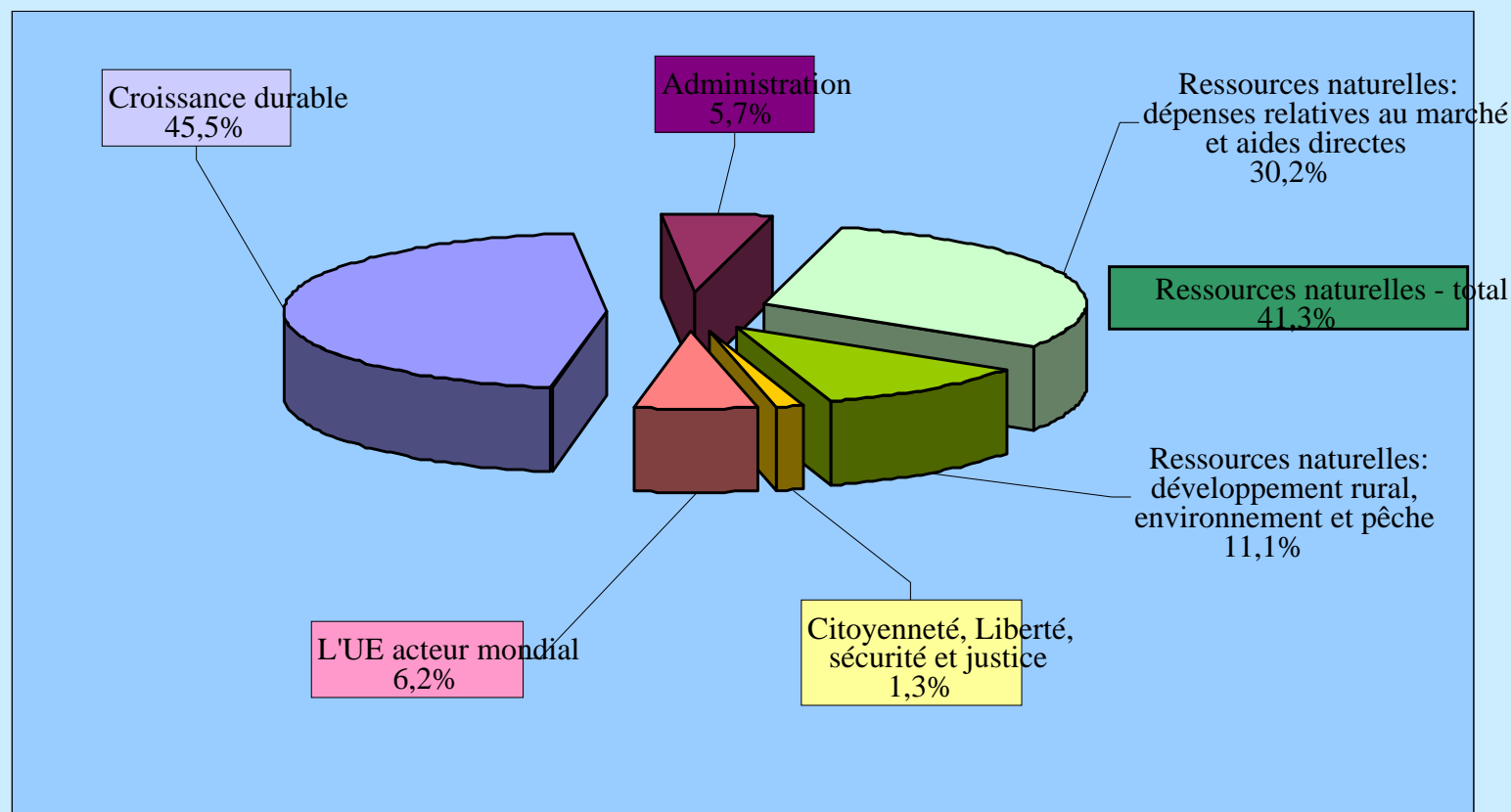
Rappel historique

- Le cadre financier (anciennement ‘perspectives financières’) a été créé en 1988 pour répondre aux multiples crises financières des années 80: blocages de la procédure budgétaire annuelle, insuffisance des ressources, nécessité de discipline budgétaire
- Nous sommes aujourd’hui sous le 4^e cadre (2007-2013), après les deux paquets DELORS I (1988-1992) et DELORS II (1993-1999), et Agenda 2000 (2000-2006).
- Depuis le Traité de Lisbonne (Décembre 2009), le CFP est inscrit dans le Traité et pas simplement adopté par un accord interinstitutionnel. C’est une obligation!
- Le CFP définit des montants maximum (‘plafonds’) par grande catégorie de dépenses (‘rubriques’) et de faciliter la coopération entre les institutions
- Il est adopté à l’unanimité par les 27 Etats membres avec l’accord du Parlement européen.

⇒ **Le CFP encadre le budget annuel sur le moyen terme (7 ans)**

Le Budget de l'Union est modeste

**EUR 141,9 milliards en 2011, soit 1,13% du RNB des 27
(crédits d'engagement, prix courants)**



Les défis pour le budget de l'Union

Défis

- Traité de Lisbonne: des responsabilités accrues
- Climat d'austérité
- Stabilisation des marchés financiers
- Renforcer la valeur ajoutée européenne
- Disparités économiques, sociales et territoriales fortes
- Interconnecter l'Europe pour renforcer le marché intérieur
- Un voisinage instable

RENFORCER L' EUROPE SANS DÉPENSER PLUS!

La stratégie et les moyens

- Des interventions résolument tournées vers la réalisation de la stratégie Europe 2020
- Un budget modernisé, ciblé sur des objectifs précis, soumis à des conditions d'efficacité, servant de levier pour les investissements:
 - mécanisme pour l'interconnexion en Europe Instruments financiers novateurs
 - restructuration de l'action et des moyens pour la recherche, la cohésion, l'agriculture et l'action extérieure
- d'une taille modeste, mais réorienté:
 - rigueur budgétaire, limitation des coûts administratifs;
 - économies dans certains domaines au profit de domaines-clefs;
 - une approche intégrée permettant aux dépenses de viser plusieurs objectifs à la fois
 - une légitimité renouvelée des politiques traditionnelles
- Simplifié:
 - Nouvelles ressources propres
 - Un système simplifié de corrections financières

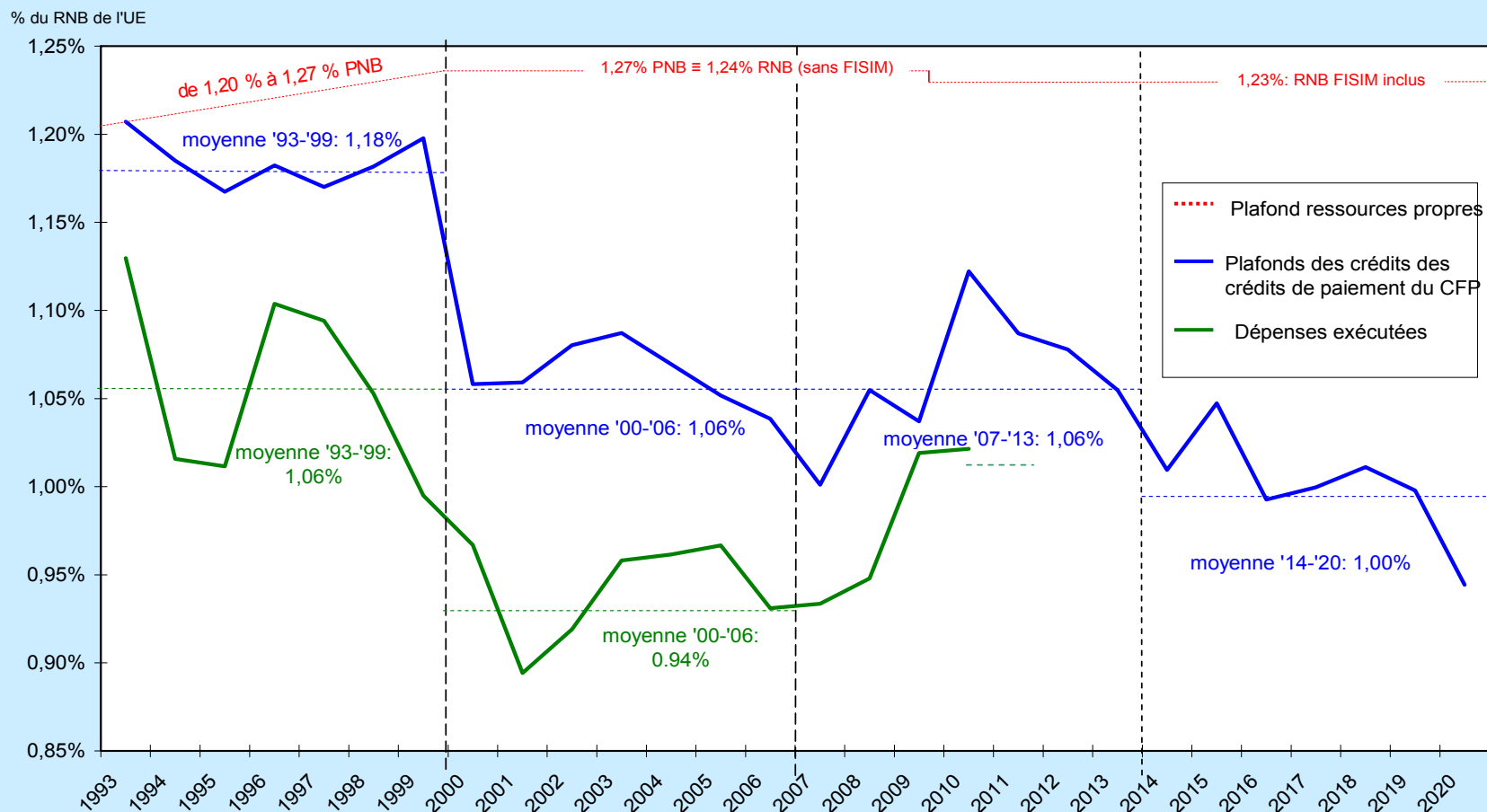
Plan de l'exposé

1. Volume global
2. Les principales catégories de dépenses
3. Ressources propres et corrections financières

Crédits d'engagement et de paiements

Engagements	1 025 Mrd EUR	1,05% du RNB
Paiements	972 Mrd EUR	1,00% du RNB

Des paiements en diminution par rapport au RNB



Montants hors cadre pluriannuel

HORS CADRE PLURIANNUEL	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2014-2020
Réserve d'aide d'urgence	350	350	350	350	350	350	350	2.450
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	429	429	429	429	429	429	429	3.000
Fonds de solidarité de l'Union européenne	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	7.000
Instrument de flexibilité	500	500	500	500	500	500	500	3.500
Réserve pour les crises dans le secteur agricole	500	500	500	500	500	500	500	3.500
ITER	886	624	299	291	261	232	114	2.707
GMES	834	834	834	834	834	834	834	5.841
FED ACP	3.271	4.300	4.348	4.407	4.475	4.554	4.644	29.998
FED PTOM	46	46	46	46	46	46	46	321
Fonds mondial de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
TOTAL HORS CFP	7.815	8.583	8.306	8.357	8.395	8.445	8.416	58.316
en pourcentage du RNB	0,06%	0,06%	0,06%	0,06%	0,06%	0,06%	0,06%	0,06%

Plan de l'exposé

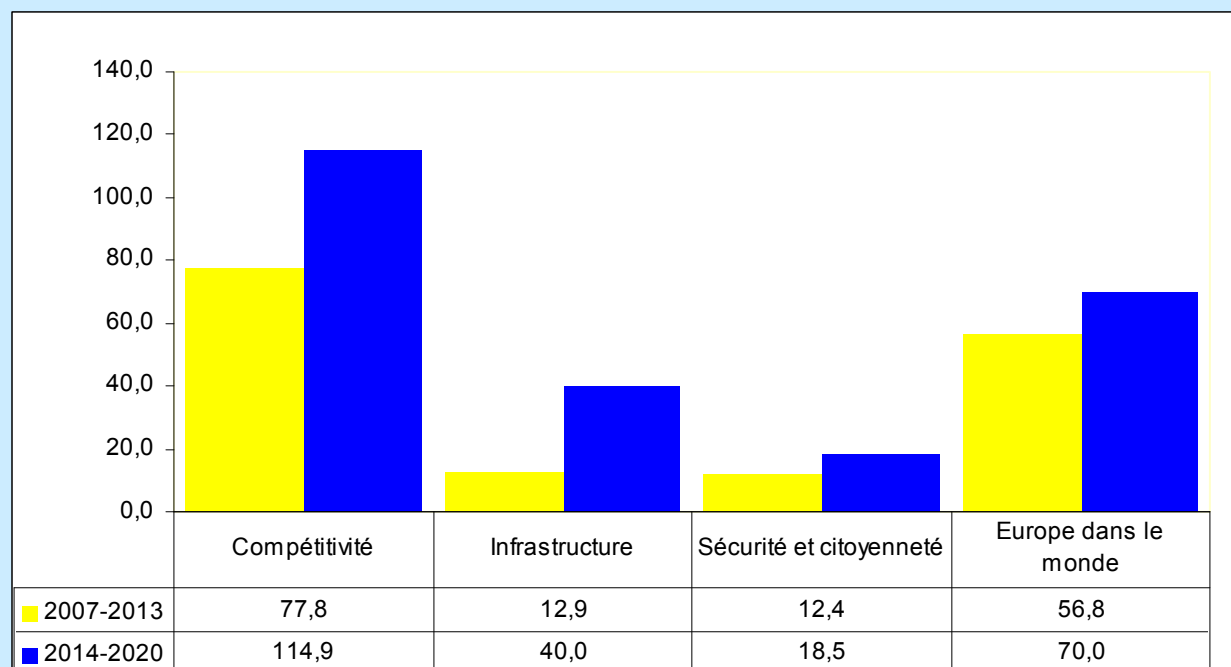
1. Volume global
2. Les principales catégories de dépenses
3. Ressources propres et corrections financières

Ambitieux, mais réaliste...

COMPARAISON CFP 2007-13/2014-20	Mrd EUR en prix 2011		Différence (en %)
	2007-2013	2014-2020	
1. Croissance intelligente et inclusive	445,5	490,9	10,2%
<i>dont: compétitivité</i>	77,8	114,9	47,7%
<i>dont: infrastructure</i>	12,9	40,0	209,7%
<i>dont: cohésion</i>	354,8	336,0	-5,3%
2. Croissance durable: ressources naturelles	421,1	382,9	-9,1%
<i>dont: dépenses relatives au marché et paiements directs</i>	322,0	281,8	-12,5%
3. Sécurité et citoyenneté	12,4	18,5	49,9%
<i>dont: liberté, sécurité et justice</i>	7,6	11,6	53,0%
<i>dont: citoyenneté</i>	4,8	6,9	44,9%
4. L'Europe dans le monde	56,8	70,0	23,2%
5. Administration (y compris pensions et écoles européennes)	56,9	62,6	10,1%
<i>dont: dépenses administratives des institutions de l'Union*</i>	48,4	50,5	4,2%
6. Compensations	0,9		
Total	993,6	1.025,0	3,2%
en % du RNB EU-27	1,12%	1,05%	

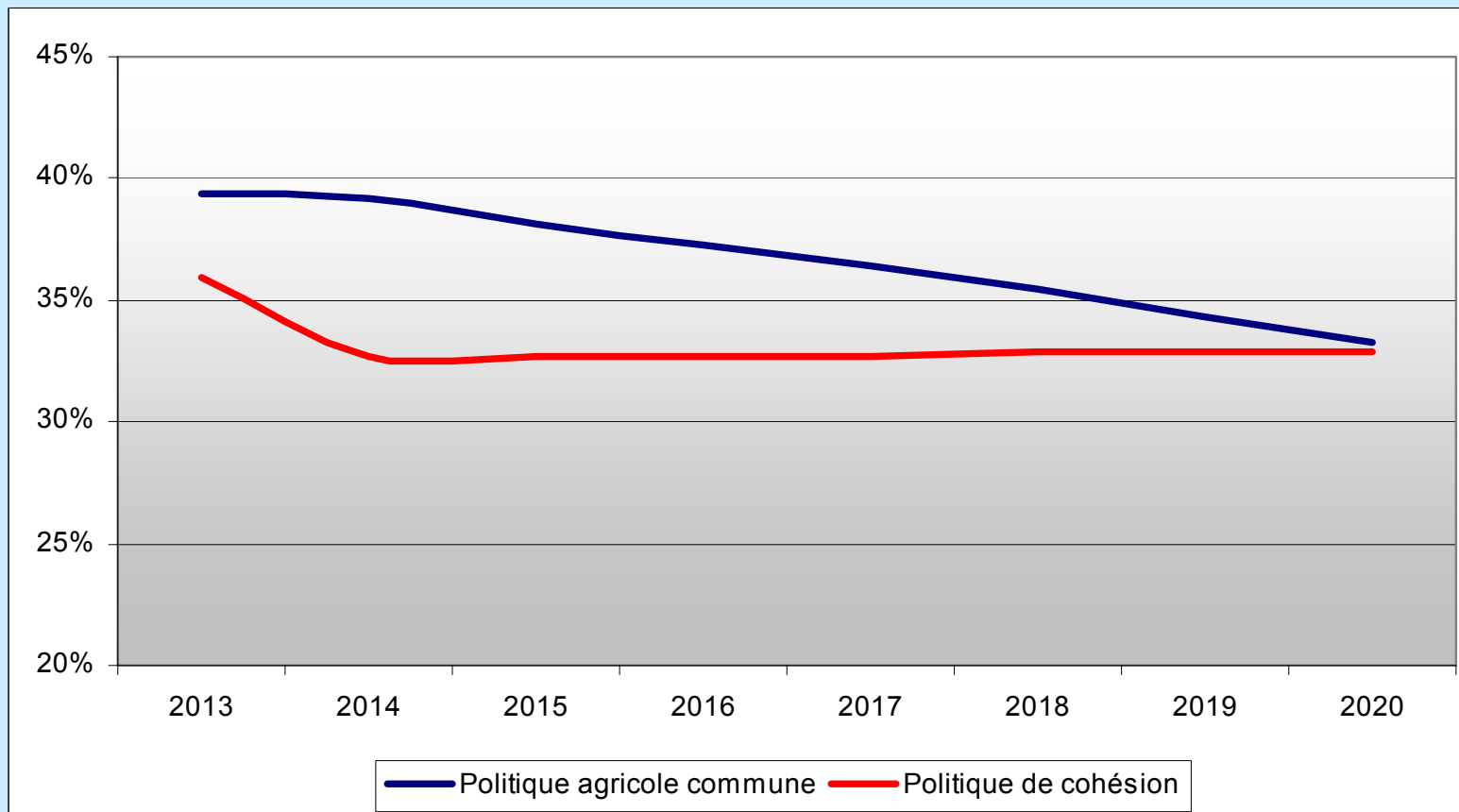
* Stabilisées au niveau de 2013

Malgré les contraintes: des redéploiements importants en faveur des domaines-clé



En milliards d'euros

Évolution de la part de la PAC et de la cohésion dans le budget entre 2013 et 2020



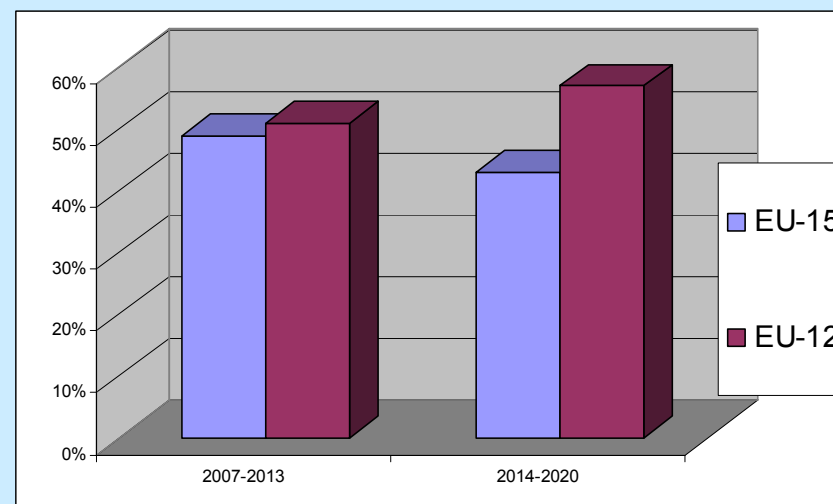
Politique de cohésion

Une nouvelle architecture pour la cohésion:

- **Trois catégories de régions:**
 - **Régions en retard de développement (PIB par habitant < 75% de la moyenne UE)**
 - **Régions en transition (PIB par habitant entre 75% et 90%)**
 - **Régions plus avancées (PIB par habitant > 90%)**
 - **Fonds de cohésion pour les Etats membres dont le RNB se situe à moins de 90% de la moyenne UE**
- **Coopération territoriale - trois volets: transfrontalier, transnational, interrégional**

Politique de cohésion

- Un cadre stratégique commun pour les fonds structurels, de cohésion, de développement rural et de pêche
- Un contrat de partenariat avec chaque Etat membre
- Une conditionnalité renforcée
- Concentration sur les régions en retard de développement
- Concentration sur les investissements stratégiques liés à Europe 2020



Agriculture

- Diminution de la part relative des dépenses agricoles.
- 30 % des aides directes seront soumises à des conditions liées à la protection de l'environnement.
- Convergence graduelle des intensités d'aides s'appliquant aux Etats membres:
 - Combler 33% de l'écart par rapport à 90% de l'intensité d'aide moyenne dans l'Union
 - Financé par tous les Etats Membre se situant au dessus de cette moyenne
- Création d'une nouvelle réserve pour les crises dans le secteur agricole.
- Possibilité de mobiliser le fonds d'ajustement à la mondialisation.

Dépenses administratives

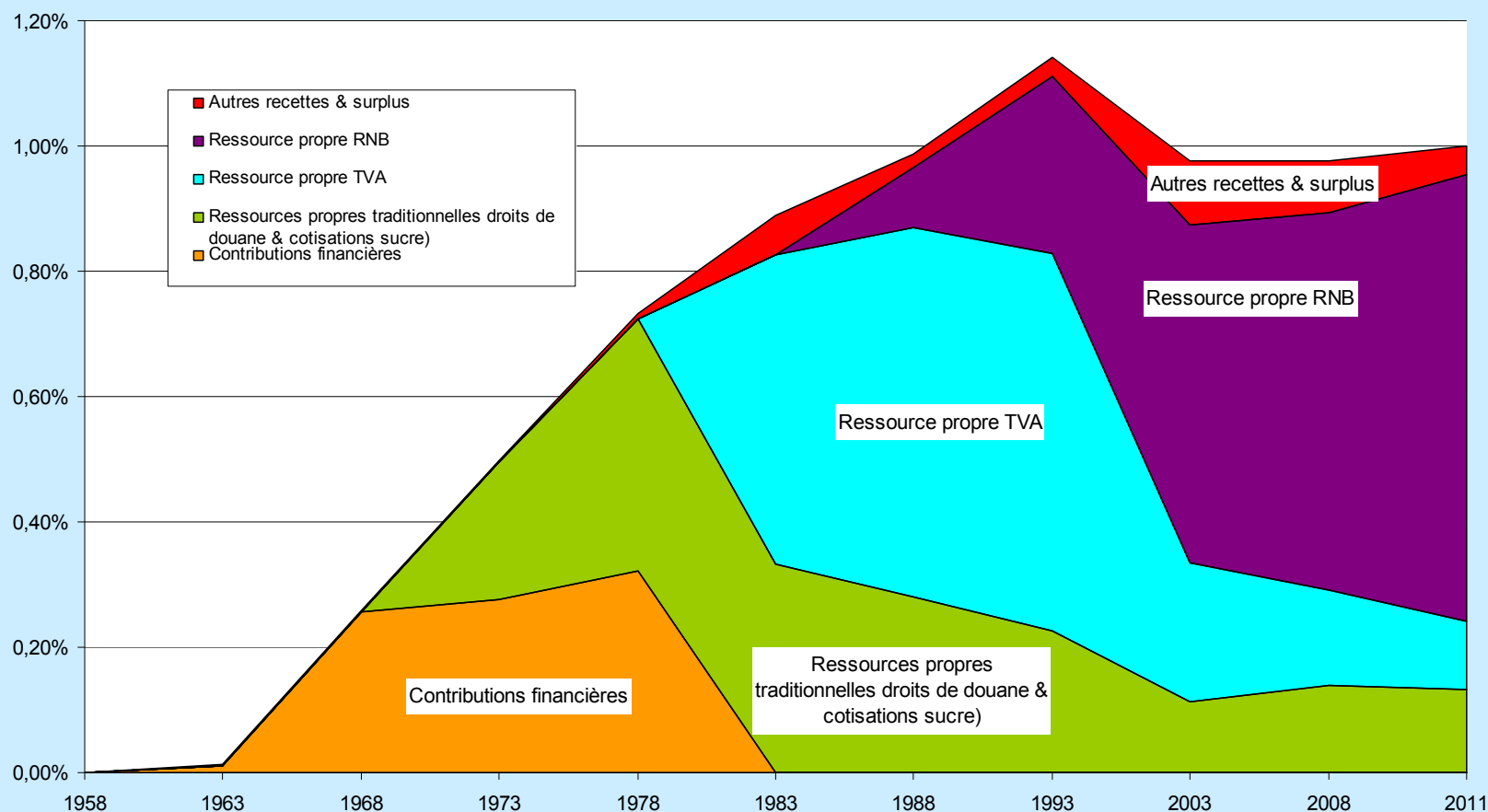
- **Poursuite de la réforme statutaire de 2004**
 - EUR 5 milliards d'économies d'ici 2020
- **Un budget restreint**
 - Réduction des effectifs de 5%
 - Gains d'efficacité (augmentation du temps de travail hebdomadaire à 40 heures)
 - Age de la retraite allongé de 63 à 65 ans, avec possibilité élargie de travailler jusqu'à 67 ans
 - Réexamen de certaines dispositions du statut, reflétant des tendances similaires observées au niveau des administrations des Etats membres
- **Rigueur appliquée aux dépenses administratives dans toutes les institutions de l'Union**

Plan de l'exposé

1. Volume global
2. Les principales catégories de dépenses
3. Ressources propres et corrections financières

L'évolution de la structure des ressources propres

Financement du budget UE
1958-2011
(en % du RNB de l'UE)



Un nouveau système des ressources propres

- **Proposition de la Commission :**
 - Mettre fin à la ressource statistique TVA à compter de 2014
 - Introduire 2 nouvelles ressources propres
 - Une taxe sur les transactions financières
 - Une véritable ressource propre TVA
 - Simplifier de manière radicale le système des corrections financières
- **En comparaison avec le système actuel:**
 - Plus simple
 - Plus équitable
 - Plus transparent

Une taxe de l'Union sur les transactions financières

- **Proposition de la Commission**

- Introduire une taxe sur les transactions financières à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard.
- Le taux maximum de la taxe sera fixé dans une proposition législative prévue pour l'automne 2011.

- **Avantages**

- Contribue à la consolidation budgétaire des Etats membres en réduisant leurs contributions au budget de l'Union.
- L'opinion publique y est très favorable (Eurobaromètre: 61% en faveur).
- Résolutions du Parlement européen soutiennent l'idée d'une telle taxe.
- Une TTF est plus efficace au niveau européen.
- Possibilité de système de collecte centralisé.

TVA

- **Proposition de la Commission**

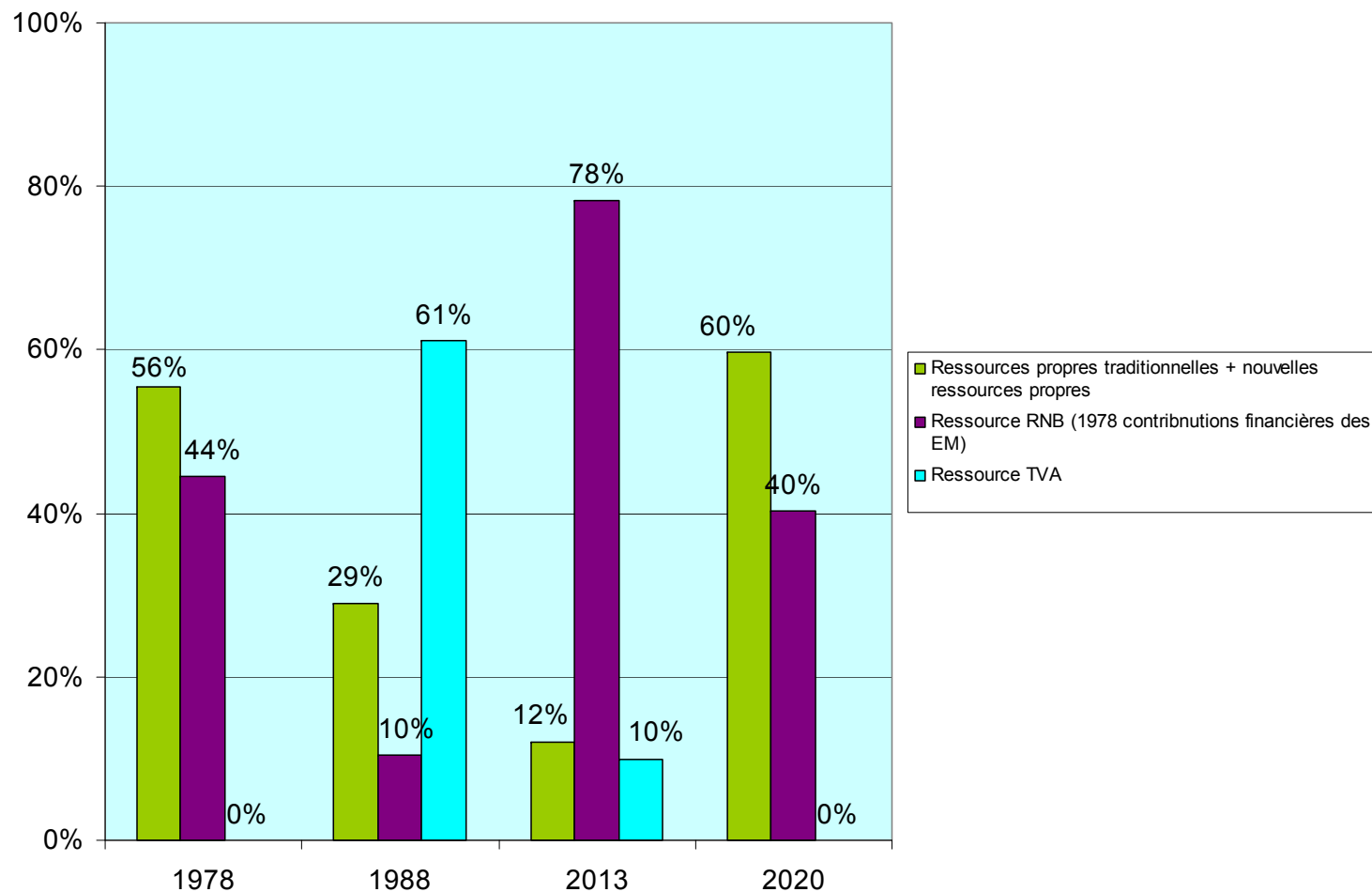
- Taux maximum (2%) fixé dans la décision du Conseil relative au système des ressources propres
- Introduction de la nouvelle ressource TVA à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard. Taux effectif: 1 %

- **Avantages**

- Lien entre la politique visant la TVA et le budget de l'Union
- Partie intégrante d'un nouvel élan visant à lutter contre la fraude à la TVA et à harmoniser davantage la TVA au sein de l'Union.

Evolution envisagée de la structure des ressources propres

Part des catégories de ressources propres par rapport au total



Nouvelle structure des ressources propres

Impact <u>estimé</u> sur la structure des ressources propres	PB 2012		2020	
	Mrd €	% des RP	Mrd €	% des RP
RP traditionnelles	19,3	14,7	30,7	18,9
Contributions nationales existantes	111,8	85,3	65,6	40,3
dont:	14,5	11,1	-	-
- RP TVA	97,3	74,2	65,6	40,3
- RP RNB				
Nouvelles ressources propres			66,4	40,8
dont				
- Ressource TVA			29,4	18,1
- TTF de l'Union			37,0	22,7
Total ressources propres	131,1	100,0	162,7	100,0

Corrections financières

- **Proposition de la Commission**

- Remplacer toutes les corrections financières par un système de réductions forfaitaires et temporaires pour la période 2014-2020.
- Basée sur le « principe de Fontainebleau: «... tout État membre supportant une charge budgétaire excessive au regard de sa prospérité relative est susceptible de bénéficier, le moment venu, d'une correction.»

- **Avantages**

- Équité - traitement égal de tous les États membres
- Simplicité et transparence
- Le mécanisme de réduction forfaitaire est lié à la durée du CFP
- Évite les effets pervers sur les dépenses

Corrections financières

Réductions forfaitaires ajustées à la prospérité relative	
<i>(en Mio EUR / prix courants</i>	Correction annuelle 2014-2020
	Montants bruts
DE	2500
NL	1050
SE	350
UK	3600
TOTAL	7500

Calendrier prévisionnel

- **Calendrier des négociations:**
 - 2011: Travail préparatoire sous Présidence PL
 - Juin 2012 (Présidence DK) : Conseil européen
 - Décembre 2012 (Présidence CY): Accord entre le Parlement européen et le Conseil sur le règlement fixant le CFP
 - 2013: Adoption par codécision des actes législatifs concernant les programmes pluriannuels

Documentation:

- **Nouveau site web concernant le CFP 2014-2020 :**

<http://ec.europa.eu/budget/reform/>

MERCI!